

Bonsoir Mesdames, Bonjour Messieurs Madame la Déléguée départementale, Monsieur le Maire, Monsieur le Député.

Je suis très heureuse de vous accueillir ce soir, ici à la Fonderie, à notre manifestation « ensemble les Femmes » une autre manière hérouvillaise de célébrer ensemble la Journée Internationale des Droits des Femmes : tout un programme fait de partages, de communications, de musique, de poésie, de créativité, de solidarité, de convivialité, mais aussi de témoignages professionnels positifs attestant de la capacité des femmes à tous les possibles démontrant que quand une femme veut, elle peut !

En tant que Présidente de la VDF, je suis très honorée d'accueillir aussi parmi nous, Laurie Travers, Déléguée Départementale aux Droits des femmes, venue partager avec nous ce moment important de mobilisation et de convivialité et nous rappeler la loi du 4 août 2014 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et ses évolutions à ce jour.

La reconnaissance des droits fondamentaux des femmes et leur application dans notre pays et au travers de nombreuses sociétés dans le monde, est un combat long parfois difficile, sans cesse renouvelé : droits à l'enseignement, à l'éducation, à la propriété et autres droits fonciers, droit au travail, à la formation, droit à un revenu légal, droit de vote, droit à la liberté de mouvements, droit à la reproduction et à la santé reproductive (contrôle des naissances, avortements).

Attention : en France, aujourd'hui, vendredi 8 mars 2024 un évènement important a eu lieu : la liberté d'avorter garantie et inscrite dans la Constitution.

Certains des droits cités précédemment nous paraissent naturels aujourd'hui, mais nous n'oublions pas encore toutes les inégalités sociales, financières, administratives, criantes qui subsistent encore, ici et ailleurs !

De tous temps et à toutes les époques, des femmes, femmes anonymes ou célèbres ont défendu la condition féminine, telles Christine de Pizan, femme de lettres médiévale, ou la révolutionnaire Olympe de Gouges. Ces femmes ont ouvert la voie aux générations futures, malgré des réticences et des freins imposés par les sociétés très patriarcales.

Christine de Pizan, est née en 1364, d'origine italienne, philosophe et poétesse, célèbre pour ses écrits rédigés en français. Elle fut considérée comme la première femme de lettres ayant vécu de sa plume. Son érudition la distinguera des écrivains de son époque, femmes ou hommes. Auteur prolifique, ayant composé des traités de politique, de philosophie et des recueils de poésies, on lui doit, entre autres, « Cent ballades d'amants et de dames » et La cité des dames. Elle a bouleversé les normes médiévales et ouvert la voie à une réflexion sur le statut et le rôle social des femmes, notamment dans leur représentation dans la littérature . Elle a critiqué les stéréotypes sexistes de Jean de Meun dans son roman de la Rose, long poème allégorique d'abord écrit par Guillaume de Lorris au 13^e siècle. Enfin, elle s'est beaucoup investie dans la lutte pour l'enseignement des filles.

Olympe de Gouges, née en 1748, publia en 1791, une déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, qui affirmait que »la femme nait et demeure égale à l'homme en droits. Cette déclaration est considérée comme la première déclaration des droits humains englobant à la fois les femmes et les hommes. Elle a aussi milité pour l'abolition de l'esclavage des Noirs. Ses écrits et pamphlets ont contribué à sensibiliser le public à cette cause. Olympe de Gouges est considérée aujourd'hui comme une personnalité marquante du féminisme moderne, inscrivant son œuvre dans le mouvement des Lumières.

Depuis la Révolution, la conquête des droits des femmes a été très lente. Elle s'accéléra fortement à partir de la seconde partie du 20^e siècle, notamment grâce à l'essor des mouvements féministes ayant pour but étant de définir, d'établir et atteindre l'égalité politique, économique, culturelle, personnelle, sociale et juridique entre les hommes et les femmes. Des intellectuelles comme la philosophe Simone de Beauvoir rédigeront des essais (le Deuxième sexe publié en 1949), avec une réflexion globale sur la place des femmes dans la société ou des groupes tel le MLF engageront des actions s'enracinant dans le débat public.

Pour la VDF, la condition des femmes est une cause qui résonne particulièrement, en termes d'engagement et de solidarité depuis sa création (elle entre dans sa 32^e année). Pourquoi ? Parce que notre association défend des valeurs fondamentales de laïcité, de mixité, d'égalité pour les droits des femmes. Et contribue à l'évolution des

mentalités vers une société libérée des rapports de domination. Au quotidien, elle défend l'égalité de genre, l'autonomisation et l'émancipation des femmes, élément essentiel au développement durable, à la croisée économique à la paix à la sécurité. La VDF est aussi en constante solidarité avec toutes les femmes du monde défendant leurs droits.

Rappelons nous que dans le monde actuellement d'importantes inégalités perdurent, certains droits restant inexistant, réprimés, bafoués, oubliés. Citons :

- le droit à l'éducation, où dans les pays en développement, on compte plus de 100 millions d'enfants non scolarisés, dont 66 millions de filles qui s'occupent des activités domestiques.

- le droit pour les femmes à la préservation de leur intégrité physique, morale, psychologique, droit peu respecté dans certains pays, notamment dans les contextes de conflit, où femmes et filles sont particulièrement exposées et subissent notamment les violences sexuelles utilisées très souvent comme arme de guerre,

- le droit au travail, droit souvent déprécié, où l'emploi des femmes reste souvent cantonné aux postes les plus modestes, les moins valorisés. Moins payées que les hommes, elles sont les plus touchées par la pauvreté.

- le droit de vote : en 1893, la Nouvelle Zélande a accordé ce droit aux femmes ; depuis, ce mouvement s'est propagé et diffusé dans le monde, la France en 1944 ! Mais en dépit des évolutions, beaucoup de femmes ne peuvent toujours pas l'exercer, même s'il est aujourd'hui inscrit dans la Convention Internationale sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes (1979).

En conclusion, je rappellerai d'abord en tant qu'association sociale et interculturelle, mais aussi en tant que femmes, nous devons toutes veiller à ne jamais baisser la garde concernant la condition des femmes, conscientes que chaque fois dans le monde qu'une femme est humiliée, bafouée dans ses droits, ce sont toutes les femmes au monde qui sont touchées.

Je vous remercie de votre attention.